## VENTES DE SUCCESSION.

**Succession de Joseph Noel.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 107,832.—Division C.—Vu au pied de la présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Noël, administrateur de cette succession, en soit pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 juin—19 24 28

**Succession de Dr F. C. Boudanez.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,729—Division A—Vu au pied de présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jane L. Célé Boudanez, tutrice, comme telle administratrice de cette succession, ne soit pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 juin—19 24 28

**Jas. Tierney vs ses Créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.— No 31 847. Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Bernard Meyer, syndic des créanciers de cette affaire, ne soit pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 juin—19 24 28

**Wm Baumgartner vs ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 32,720—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John Henry Rruns, syndic des créanciers dans cette affaire, ne soit pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dite compte

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 juin—19 24 23

**Succession de John Zinc.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 33,187.—Division B.—Attendu que Mme Ellen McCarthy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John Zinc, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

10 juin—10 14 19

**Succession de Jacob Huber et Johanna Kimmolo sa femme.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,243—Division C.—Attendu que Albert Huber a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Huber et Johanna Kimmolo, sa femme, tous deux décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

10 juin—10 14 19

## AVIS AUX CREANCIERS.

**E. W. Trorgel vs. ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,051—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles F. Hicaland, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

10 juin—19 24 28

**Succession de Dr. L. C. Roudanez.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 29,729—Division A—Vu au pied de présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme L. Célé Roudanez, tutrice, comme telle administratrice de cette succession, ne soit pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

10 juin—19 24 28

**Thomas H. Galway vs ses créanciers**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,945—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James Shay, syndic des créanciers de cette affaire, ne soit pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

10 juin—19 24 28

**Succession de Jacob Haber et Johanna Kimmolo sa femme.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 33,243—Division C. Vu la requête et ordonnance du Juge, il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire, en son bureau, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le LUNDI, 29me jour de juin 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur la demande du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 15 juin 1891.

(Signé) P. A. MONROE Juge.

*Pour copie conforme:*

JAS D. RANKIN Député Greffier.

16 juin—3f au 29 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—*No* 33,239—Division D.—J. Frank Sporl vs ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire J. Frank Sporl, soit et est par le présent acceptée par la Cour au profit bénéfice de ses créanciers *et* il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire en cette ville, à son bureau, No 45 rue du Camp, en cette ville, SAMEDI le 18ème jour de juillet 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur la demande du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 juin—19 24 28

**Remy Klock vs. ses créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 29,852—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Remy Klock, syndic des créanciers de cette affaire, ne soit pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.

19 juin—19 24 23

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 33,241—Division C.—John A. Boyle vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John A. Boyle soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart notaire, en son bureau, Morris Building, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le JEUDI, 25me jour de juin, 1891, dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et de voter sur toutes autres matieres qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues. Et que E. A. O'Sullivan Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 21 mai 1891.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député Greffier.

23 mai—3 f au 25 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans.—No 33,020.—Division E—Charles S. Claiborne vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Charles S. Claiborne, soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire, à son bureau, Morris Building, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le JEUDI, 25me jour de juin, 1891, dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et de voter sur toutes autres matieres qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues. Et que E. A. O'Sullivan Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 21 mai 1891.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député Greffier.

23 mai—3 f au 25 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 33,177—Division B.—William Lee vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire William Lee soit et reste et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart notaire, le SAMEDI, 20 juin 1891, à 11 heures A. M., afin que le dit insolvable leur soumette un état de ses affaires, leur fasse une remise de ses biens et obtienne d'eux sa décharge de toute dette; qu'un syndic soit élu et que toutes autres affaires soient considérés ainsi qu'il pourrait être nécessaire; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 5 juin 1891.

(Signé) P. A. MONROE Juge.

*Pour copie conforme:*

JAS D. RANKIN, Député Greffier.

16 juin—3f au 29 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—*No* 33,239—Division D.—J. Frank Sporl vs ses Créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire J. Frank Sporl, soit et est par le présent acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers *et* il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire en cette ville, à son bureau, No 45 rue du Camp, en cette ville, SAMEDI le 18ème jour de juillet 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur la demande du pétitionnaire pour une décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues, et qu'Horace Gardner, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 juin 1891

(Signé) N. H. HIGHTOR, Juge.

*Pour copie conforme:*

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

16 juin—3f au 18 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—*No* 33,020 — Division E—Charles S. Claiborne vs ses créanciers.—Ordre de Cour. — Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Charles S. Claiborne, soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, notaire, à son bureau, Morris Building, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le JEUDI, 25me jour de juin, 1891, dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et de voter sur toutes autres matieres qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues. Et que E. A. O'Sullivan Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 21 mai 1891.

(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:

JAS D. RANKIN, Député-Greffier.

23 mai—3 f au 25 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 33,177—Division B.—William Lee vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire William Lee soit et reste et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart notaire, le SAMEDI, 20 juin 1891, à 11 heures A. M., afin que le dit insolvable leur soumette un état de ses affaires, leur fasse une remise de ses biens et obtienne d'eux sa décharge de toute dette; qu'un syndic soit élu et que toutes autres affaires soient considérés ainsi qu'il pourrait être nécessaire; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 5 juin 1891.

(Signé) P. A. MONROE Juge.

*Pour copie conforme:*

JAS D. RANKIN, Député Greffier.

16 juin—3f au 29 juin


# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

# PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

**Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.**

**Les grands tirages extraordinaires** ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) **et les grands tirages mensuels et numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique à la Nouvelle-Orléans.

**Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:**

**Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties.** *Nous autorisons* la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard

Jno Early

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paie ront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres La Nat Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest, Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 14 JUILLET 1891.

# GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $300,000, soit | $300,000 |
| 1 Lot de | 100,000, | 100,000 |
| 1 Lot de | 50,000, | 50,000 |
| 1 Lot de | 25,000, | 25,000 |
| 2 Lots de | 10,000, | 20,000 |
| 5 Lots de | 5,000, | 25,000 |
| 25 Lots de | 1,000, | 25,000 |
| 100 Lots de | 500 | 50,000 |
| 200 Lots de | 300, | 60,000 |
| 500 Lots de | 200, | 100,000 |

PRIX D'APPROXIMATION

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots de | $500, soit | $50,000 |
| 100 Lots de | $300, | 30,000 |
| 200 Lots de | $200, | 40,000 |

PRIX TERMINAUX.

| | |
|---|---|
| 999 Lots de $100, soit | $99,900 |
| 999 Lots de $100, | 99,900 |
| 3,134 Lots semestriels à | $1,034 800 |

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Pour les clubs, 35 fractions de billets de $1 pour $30.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ FRACTIONS,

Sur lequel nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresser à

PAUL CONRAD,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express, pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu **Nos Droits comme Institution, d'Etat.** Les autorités postales néanmoins continuent à livrer toutes lettres **ORDINAIRES** adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres **ENREGISTRÉES** à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage; un nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—Le Cour Suprême de l'Etat de la Louisiane a décidé le 27 avril 1891 que la question de maintenir la loterie en opération jusqu'en 1919 serait soumise au vote du peuple de cet Etat à une élection qui aura lieu en avril 1892, ainsi qu'il en a été décidé par la Législature de l'année dernière.

L'élection qui aura lieu conformément au dit ordre et à la dite décision de la Cour Suprême dans le mois d'avril de l'année prochaine décidera finalement si la loterie cessera ses tirages après le 1er janvier 1895 ou continuera de tirer jusqu'au 1er janvier 1919.

QUELLES QUE SOIENT LES CIRCONSTANCES la Loterie continuera ses tirages jusqu'au 1er janvier 1895.

Il y aura donc quatre tirages ordinaires et quelques autres à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs recevront 5 centimes commissions, que les acheteurs doivent payer extra entier, et ce pour un intérêt aussi pour notre fonds de garantie.

LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ne peut d'autres qui soient la chance qu'elle offre.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
19 mai—1 juin—19 1 20


## VENTES A L'ENCAN.

**PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.**

**Attention d'acquéreurs en Lattiers. Un grand et joli lot de terre.**

Rue Prieur, Ruelle Aubry et O'Reilly, No 2716. Améliorée d'un cottage résidence. Vente définitive devant un notaire. Conditions—Comptant.

Peter D. Rentz vs Jacob Eberhardt et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,688—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

**Un certain lot de terre** ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances, qui y appartiennent, situé dans le Faubourg Livaudais, dans le District de cette ville, désigné par chambre No. 1 du Plan dressé par les ingénieurs, Trist, Gardette & Cie, en date du 12 février 1862 et déposé à l'étude de Hugh Madden, ancien notaire en cette ville, conformément au plan numéro deux. Le dit lot mesure trente pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de cent quinze pieds, entre lignes parallèles, au pied américain. Le tout numéro Un forme l'encoignure des rues Troisième et St-David.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

17 juin—17 24—juil—1 8 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente par le Shérif du bateau à vapeur Grover Cleveland.**

**Southern National Bank of N. O. vs John D. Adams.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 13,008—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commercial, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

**Le bateau à vapeur Grover Cleveland,** ensemble avec tout son quipement, attirail, installations, meubles, etc., etc., comme il se comporte actuellement dans le dock de Miss. Mississippi River droite, à peu près dix huit au bas du débarcadère du bac du Second District.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

17 juin—17 24—juil 1 8 15 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de Presses d'imprimerie, caractères, etc.**

**Mme Ferdinand Reuch Jr et al vs Brandno & Gill.**

**James H. Gill vs Brandno & Gill.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,620 et 32,658.

En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le LUNDI, 22 juin 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

**Sur les lieux, 34 rue Magnaine.**

Une presse Campbell à deux révolutions 1 lot de caractères d'imprimerie, une presse Gordon, 14 pouces moyenne, un "Gem Cutter", divers objets, aussi.

Un vaste lot de caractères de genres divers, etc.

Le tout conformément à un inventaire Sand dans les affaires ci dessus.

Termes et conditions—Cent étant la seconde et dernière enchère, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur respectivement, pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, les acquéreurs fournissant sécurité avec de bonnes et valables cautions en personne ces étages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. *Nous autorisons* la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard

Jno Early

COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paie ront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres La Nat Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest, Union Nat. Bank

**Vente d'intérêt dans une propriété du Troisième District.**

**Prosper Bonnet vs. Célestin Dufaux**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 33,071—En vertu d'un writ d'exécution à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commercial, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 18 juillet 1891, à midi, de la propriété ci après décrite à savoir

La moitié indivise de six lots de terre,

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville et désigné par les numéros Cinq Cent Douze Vingt deux Vingt trois et Vingt quatre dans l'état numéro Trois, borné par les rues Hancock, Jourdan, Bienvenu et Montegut. Les dits lots de terre mesurent et mesurent chacun comme suit, à savoir

Les lots numéros Dix Quinze Pouces mesurent vingt cent pieds onze pouces et cinq lignes et demi de face à la rue Bienvenu sur une profondeur de cent cents six pieds de chaque côté entre lignes parallèles et égales, et les lots numéros Vingt deux Vingt trois et Vingt quatre mesurent vingt neuf pieds onze pouces et cinq lignes et demi de face à la rue Jourdanville sur une profondeur de cent trente six pieds dix pouces et cinq lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

9 juin—8 15 22 29—6 13 juil

ANNONCE JUDICIAIRE

**Vente de propriété désirable dans le Quatrième District.**

**Lhote & Cie vs. Mme Alice Wyss,** veuve de Martin Wyss, administratrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 32 900—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 juin 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir—

**Un certain lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Quatrième District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlot désigné par le numéro municipal 218 et borné par les rues Conery, Sixième et Plytanes et l'avenue St-Charles, anciennement l'îlot borné par les rues Polydras, Washington, Prytanée et Sixième, faubourg Livaudais, et désigné par le numéro trente, sur un plan dressé par N. Muelhausen, voyer, daté le 23 décembre 1844, et annexé aux archives de D. J. Ricardo, ex-notaire, d'après le plan No 2, (la dite rue Conery étant une nouvelle rue allant *à travers le centre du dit* lot de la rue Noyades à la rue Prytanée), lequel dit lot mesure trente pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Conery, sur une profondeur de cent pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans

20 mai—20 27—3 10 17 20juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une propriété dans le Second District.**

**Félicien Bonnecurrère vs. Clément Aveiran.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,443—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 juillet 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et privilèges lui appartenant, situé dans le Second District de cette ville, désigné comme lot No neuf, de l'îlot No cinquante-quatre (maintenant No 256) borné par les rues Toulouse, St. Pierre, Sixième et Bruxel, sur un plan fait par J. A. Bouge-Si, le 24 décembre 1836, déposé à l'étude de F. Desormes, ancien notaire; le dit lot mesure trente pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue St-Pierre, trente pieds trois pouces et six lignes de profondeur le long de la rue Sixième, et cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. BROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

9 juin—15 22 29—juillet 6 11

**Succession de Mme Marguerite Maupassier.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,282—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Maurocor, exécuteur testamentaire de cette succession, ne soit pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

*Par ordre de la Cour.*

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

10 juin—10 14 19

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civil de District pour la paroisse d'Orléans.—Il est par la présente ordonné que la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, soit et reste ouverte le 22me jour d'avril 1891, jugement rendu ce jour d'hui, et que la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

**Un certain lot de terre** situé dans la paroisse d'Orléans, dans le carré d'îlet borné par les rues Pauline, Franklin, Gravier et Liberti, formant le coin des rues Perdido et Franklin, se composant de tous les terrains 1 et 2 sur un plan de E. Pilié, daté de 1855, mesurant 120 pieds 5 pouces de face sur 5 lignes de façade rue Perdido, sur 85 pieds, 11 pouces et 4 lignes de profondeur et de façade rue Franklin 84 pieds, 11 pouces, 4 lignes de profondeur le côté ouest, et 80 pieds, 10 pouces et 6 lignes de largeur à l'arrière.

Les améliorations comprennent la rangée de bâtisses en briques à un étage, le coin occupé par une épicerie.

2e Un autre terrain dans le même îlet contigu au premier, composé de tous les terrains 3 et 4 sur la dite carte, mesurant 60 pieds de face à la rue Perdido sur 85 pieds 11 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une rangée de quatre bâtisses en briques à un étage.

3e Un autre terrain dans le même îlet à côté et contigu aux deux propriétés ci-dessus décrites, composé du terrain No 11 sur la dite plan et mesurant 30 pieds de face à la rue Perdido sur 127 pieds 8 pouces de profondeur sur l'côté ouest et 127 pieds 8 pouces de profondeur sur l'côté de la rue Pauline, 127 pieds 8 pouces 1 ligne de profondeur sur l'côté est et 30 pieds 1 ligne de largeur à l'arrière.

Les améliorations consistent en une grande bâtisse double à un étage, occupée par une forge etc.

Un autre certain dans le même îlet contigu au précédent, composé de tous les terrains 3 et 4 sur le dit plan, mesurant 60 pieds de face à la rue Pauline sur 127 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux bâtisses doubles à un étage, occupées par une forge etc.

5e Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Pauline, Bienville, Franklin et Liberti, désigné comme lot No 5 sur le dit plan, mesurant 30 pieds 1 pouce de face à la rue Franklin sur 127 pieds 8 pouces de profondeur sur l'côté ouest, 127 pieds 8 pouces 1 ligne de profondeur sur l'côté de la rue Pauline, et 30 pieds 1 ligne de largeur à l'arrière.

Les améliorations consistent en une bâtisse double à un étage, occupée par une épicerie.

6e Un certain terrain dans le même îlet contigu au précédent, composé de tous les terrains 6 et 7 sur le dit plan, mesurant 60 pieds de face à la rue Franklin sur 127 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux bâtisses doubles à un étage, occupées par des épiceries.

7e Un autre terrain dans le même îlet contigu au précédent, composé de tous les terrains 8 et 9 sur le dit plan, mesurant 60 pieds de face à la rue Franklin sur 127 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux bâtisses doubles à un étage, occupées par des épiceries.

8e Un autre terrain dans le même îlet contigu au précédent, composé de tous les terrains 10 et 11 sur le dit plan, mesurant 60 pieds de face à la rue Franklin sur 127 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux bâtisses doubles à un étage, occupées par des épiceries.

9e Un autre terrain dans le même îlet contigu au précédent, composé de tous les terrains 12 et 13 sur le dit plan, mesurant 60 pieds de face à la rue Franklin sur 127 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux bâtisses doubles à un étage, occupées par des épiceries.

10e Un autre terrain dans le même îlet contigu au précédent, composé de tous les terrains 14 et 15 sur le dit plan, mesurant 60 pieds de face à la rue Franklin sur 127 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux bâtisses doubles à un étage, occupées par des épiceries.

11e Un autre terrain dans le même îlet contigu au précédent, composé de tous les terrains 16 et 17 sur le dit plan, mesurant 60 pieds de face à la rue Franklin sur 127 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux bâtisses doubles à un étage, occupées par des épiceries.

12e Un autre terrain dans le même îlet contigu au précédent, composé de tous les terrains 18 et 19 sur le dit plan, mesurant 60 pieds de face à la rue Franklin sur 127 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux bâtisses doubles à un étage, occupées par des épiceries.

13e Un autre terrain dans le même îlet contigu au précédent, composé de tous les terrains 20 et 21 sur le dit plan, mesurant 60 pieds de face à la rue Franklin sur 127 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux bâtisses doubles à un étage, occupées par des épiceries.

14e Un autre terrain dans le même îlet contigu au précédent, composé de tous les terrains 22 et 23 sur le dit plan, mesurant 60 pieds de face à la rue Franklin sur 127 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux bâtisses doubles à un étage, occupées par des épiceries.

15e Un autre terrain dans le même îlet contigu au précédent, composé de tous les terrains 24 et 25 sur le dit plan, mesurant 60 pieds de face à la rue Franklin sur 127 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux bâtisses doubles à un étage, occupées par des épiceries.

16e Un autre terrain dans le même îlet contigu au précédent, composé de tous les terrains 26 et 27 sur le dit plan, mesurant 60 pieds de face à la rue Franklin sur 127 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux bâtisses doubles à un étage, occupées par des épiceries.

17e Un autre terrain dans le même îlet contigu au précédent, composé de tous les terrains 28 et 29 sur le dit plan, mesurant 60 pieds de face à la rue Franklin sur 127 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux bâtisses doubles à un étage, occupées par des épiceries.

18e Un autre terrain dans le même îlet contigu au précédent, composé de tous les terrains 30 et 31 sur le dit plan, mesurant 60 pieds de face à la rue Franklin sur 127 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux bâtisses doubles à un étage, occupées par des épiceries.

19e Un autre terrain dans le même îlet contigu au précédent, composé de tous les terrains 32 et 33 sur le dit plan, mesurant 60 pieds de face à la rue Franklin sur 127 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux bâtisses doubles à un étage, occupées par des épiceries.

20e Un autre terrain dans le même îlet contigu au précédent, composé de tous les terrains 34 